

Spécialité à choisir pour la suite

Par **VP12**, le **21/01/2014** à **12:09**

Bonjour à tous

Etudiante en L3, je me pose beaucoup de questions quant à mon choix de Master. Je souhaiterais passer le CRFPA, l'ENM et d'autres concours par la suite.

Je pensais faire un M1 carrière judiciaire. Cependant, je ne sais pas quelle M2 faire pour mon mémoire. Je me demandais donc quelle spécialité est la plus judicieuse dans la conjoncture actuelle ? J'aime beaucoup le pénal, mais n'est-ce pas bouché? Le droit de la santé pourrait m'intéresser aussi, tout comme la propriété intellectuelle.. Bref, je suis perdue !

Je sais que le master carrière judiciaire est celui qui prépare le mieux aux concours, notamment au CRFPA. Mais je me demande s'il ne ferme pas la porte à certains master 2 ?

Si quelqu'un pouvait m'aider, je suis [s]perdue[/s] [smile17]

Par **bulle**, le **21/01/2014** à **13:02**

Bonjour,

A mon avis, il faut faire un choix en fonction des matières qui vous plaisent. N'oubliez pas que vous pouvez passer le CRFPA et l'ENM quel que soit le M1 que vous avez. Penchez vous plutôt sur les matières qu'il vous faudra étudier pour passer les dits concours afin de faire votre choix.

Le Master 1 carrières judiciaires ne mène qu'à un Master 2 carrières judiciaires donc en effet ça vous fermera beaucoup de portes.

Le pénal est en effet bouché, tout comme le droit de la santé. La propriété intellectuelle est un domaine porteur mais pas tout seul selon moi.

Par **VP12**, le **21/01/2014** à **13:11**

Et selon vous quel est le domaine porteur ?

Par **bulle**, le **21/01/2014** à **19:38**

Pour moi, le droit des affaires notamment le droit fiscal. Le droit social également.

Par **VP12**, le **21/01/2014** à **19:50**

On m'a dit que le droit social était le domaine le plus bouché !

Par **bulle**, le **21/01/2014** à **20:29**

Non ce n'est pas le cas.

On pourrait dire que le droit est un domaine bouché à ce moment là. Selon moi, si vous souhaitez passer l'ENM rester dans le civil et le pénal. Si vous souhaitez être avocate, prenez un domaine porteur cela vous sera utile quand il faudra chercher une collaboration.

Par **Poussepain**, le **22/01/2014** à **15:45**

Bonjour,

Tous les M1/M2 permettent de préparer les CRFPA et sans doute l'ENM (Même s'il faut privilégié un m2 de haut niveau pour cette dernière).

Le mieux c'est de choisir ce qui vous plait et en fonction de votre projet professionnel à longue échéance.

Sachant que la fac vous spécialise et que les CRFPA et l'ENM vous re généralise.

Niveau débouchés ce que j'entends aujourd'hui c'est : avocat en droit public bouché (et oui ça fait 6 ans que les fac incitent et forment des publicistes à tour de bras en disant que c'est Byzance alors que les budgets publics se resserrent), pénal bouché (et dans mon CRFPA ils prennent même pas la peine de nous former dans ce domaine), affaires ça commence à être tendu avec la crise et le nombre d'aspirant, social ok pour ceux qui veulent bien se lever tôt et qui sont compétent. Globalement pour avocat : tendu mais ok pour ceux qui en veulent vraiment (c'est ce qu'on entend depuis toujours ceci dit).

La PI ça parait porteur, le droit de la santé c'est une niche alors derrière faut vraiment se faire connaître et se vendre comme Le spécialiste pour exister car c'est un peu terre inconnu (mais en contre parti y'a peu de monde sur le marché).

ENM c'est un concours donc ok.

Après il faut relativiser les débouchés varient fortement selon les conjonctures et les régions,

voir les départements ou les villes.

Par **VP12**, le **22/01/2014** à **16:47**

Merci beaucoup de votre réponse !

J'hésite de plus en plus à choisir un m1 droit privé général pour ensuite me laisse une plus grande marge de manœuvre que le m1 carrière judiciaire ..

Après avoir lu vos réponses, j'en conclus que tout en étant bouché, rien ne l'est vraiment. Il faut donc en vouloir quelque soit le choix et s'y mettre à fond !

Par **Booker**, le **22/01/2014** à **21:33**

avocats en droit public bouché ? D'où tenez vous vos sources ?

Par **Poussepain**, le **22/01/2014** à **22:05**

De mon CRFPA pour les raisons sus indiquées, après ça dépend sans doute des barreaux, moi aussi ça m'a étonné.

Par **Yn**, le **23/01/2014** à **10:15**

Je rejoins *Poussepain* pour le droit public. Si je résume, les universités françaises ont énormément promu le droit public il y a quelques années, *grosso modo* pour la génération 85-90, aujourd'hui sur le marché du travail. Les statistiques d'orientation public/privé ont beaucoup changé, le droit privé représente toujours trois-quarts des choix, mais le public gagne sans cesse plus d'adepte (oui, c'est un peu une secte). Corrélativement, les taux d'emploi en droit public diminuent... Logique, il y a plus de monde.

Le droit des affaires connaîtra peut-être un essoufflement comparable même si le contexte est différent car le privé recrute toujours alors que l'offre publique est plus fluctuante.

Pour les débouchés, les bonnes formations de droit des affaires offriront toujours des débouchés intéressants, notamment en société, fiscalité et droit international.

A propos du droit international privé, les débouchés grandissent : les juristes maîtrisent souvent quelques points de DIP mais n'ont pas une connaissance globale de la matière. Or, les situations franco-françaises en droit des affaires se rarifient et des juristes spécialisés en DIP sont de plus en plus recherchés.

Après, je considère que c'est prendre le problème à l'envers. Une filière porteuse n'implique

pas que les étudiants/juristes moyens trouveront du travail. Autrement dit, l'offre d'emploi n'est pas une raison pour galvauder les attentes de l'employeur.

Le critère premier demeure, et demeurera, les compétences et le parcours du postulant.

Par **Booker**, le **23/01/2014** à **22:58**

Mais le droit public ne se résume pas aux affaires publiques, il y a aussi l'urbanisme, l'environnement, la construction, l'immobilier, le droit européen, le droit de la fonction publique, le droit rural, etc.

Cela forme un terreau de débouchés assez riche je pense. J'aimerais avoir votre avis sur la question.

Par **Poussepain**, le **23/01/2014** à **23:26**

Le problème c'est que les budgets alloués à ces postes sont moins importants avec la crise, et que la demande fluctue en fonction des élections notamment. En ce moment c'est assez dur pour le secteur public, et pas que pour les juristes. Après bien sûr une fois fonctionnaire c'est bon.

Par **Yn**, le **24/01/2014** à **09:34**

Toutes les matières énumérées se recoupent un peu, à l'exception du droit de la fonction publique, très particulier.

La construction, l'immobilier et le droit rural sont des matières essentiellement civilistes, elles concernent les relations entre personnes privées.

Quantitativement, dans ces secteurs, les relations sont infiniment plus nombreuses entre personnes privées et les juristes de droit public interviennent très rarement. Ils interviennent d'ailleurs en amont, c'est-à-dire par exemple pour un projet de parc immobilier, le reste relève du privé.

Actuellement, la conjoncture n'est pas favorable au droit public et au secteur public.

Après, il n'y a pas que les débouchés, il y a aussi la profession à laquelle tu aspiras, le salaire, l'évolution de carrière, bref un paquet de chose à prendre en compte.